

LICENCES 2018

MODIFICATIONS

Le certificat médical

Les dispositions prises dans le cadre de la loi n°2016-41 du 21/01/2016 dite de « modernisation du système de santé » et ses décrets d'application des 24/08 et 12/10/2016, ont modifié les conditions de délivrance des licences de la Fédération Française de Cyclisme.

Les règles s'appliquant aux licences 2018 sont les suivantes :

1 - licences délivrées jusqu'en 2017 sur présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition : pas de changement si ce n'est, pour les licenciés 2017, la possibilité de se limiter au questionnaire de santé sous réserve d'avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire.

=> Remplir, dater et signer la case « ATTESTATION » de la 1^{ère} page de la demande de licence et joindre le questionnaire à la demande pour archivage.

2 - Licences ARBITRE : quel que soit le niveau, il est désormais obligatoire de présenter un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la fonction d'arbitre

Couverture par l'assurance fédérale

Il est rappelé que le renouvellement de la licence doit être effectif avant le 31/12 de l'année afin de ne pas avoir de rupture dans la couverture par l'assurance fédérale.

La demande de licence

Systématiquement vérifier les données pré remplies vous concernant, les modifier si nécessaire.

Pour la communication, indiquer bien lisiblement, une adresse mail.

« Activité principale » : cocher les activités pratiquées en compétition (ex : Route, BMX).

Remplir impérativement la fiche « Additif à la licence »

Tarifs 2018

Licences	Coût FFC	Adhésion VCC	Total
Jeunes, Minimes, Cadets	50€	10€	60€
Pass/cyclisme	68€	16€	84€
Pass/cyclisme open	107€	16€	123€
Juniors	86€	16€	102€
3 ^{ème} catégories	119€	16€	135€
2 ^{ème} catégories	159€	16€	175€
Encadrement : Dirigeant, Cadre technique, Arbitre club	63€	8€	71€
Arbitre : régional, national	96€	8€	104€
Service : Motard, chauffeur, signaleur,...	53€	8€	61€

Attention : la licence est enregistrée que si le paiement l'accompagne.

Chèque à l'ordre du Véloce Club Châteaulinois